
BILAN DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

2020-2021

Conformément à l'article 61.1¹ de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, le ministère du Tourisme produit annuellement le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées (ci-après appelé le Plan). Celui-ci a été élaboré par un comité de travail représentant la majorité des unités administratives engagées dans la mise en œuvre des mesures prévues au Plan. Ce comité est sous la responsabilité de la coordonnatrice ministérielle de la Direction des ressources humaines du Ministère. En plus d'assurer l'élaboration et la mise en œuvre du Plan, le comité de travail s'est vu confier les responsabilités suivantes :

- définir les obstacles auxquels peuvent faire face les personnes handicapées;
- déterminer des moyens pour réduire, éliminer ou prévenir les obstacles et proposer des actions en fonction des obstacles définis;
- faciliter le suivi des mesures retenues dans le Plan 2020-2021;
- produire une reddition de comptes annuelle;
- rendre le Plan public.

Ce plan fait état des obstacles à l'intégration auxquels peuvent faire face les personnes handicapées et du défi que cela peut représenter au regard de la mission et de la gestion du Ministère. En vue de rendre compte du Plan et de présenter les résultats atteints relativement à chaque mesure du Plan, un bilan est réalisé annuellement par le comité. Toutefois, il est à noter que le contexte exceptionnel lié à la pandémie de la COVID-19 a affecté les résultats de certaines mesures du Plan.

Les demandes d'information, les commentaires ou les suggestions concernant le Plan ou les services offerts par le Ministère aux personnes handicapées ainsi que les demandes concernant l'accessibilité du présent document en médias adaptés peuvent être adressés à la personne suivante :

Madame Marie-Luce Galarneau

900, boulevard René-Lévesque Est, bureau 300

Québec (Québec) G1R 2B5

Téléphone : 418 643-5959, poste 3348

Sans frais : 1 800 482-2433

Télécopieur : 418 643-1524

marie-luce.galarneau@tourisme.gouv.qc.ca

1. « Chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité locale qui compte au moins 15 000 habitants adopte, au plus tard le 17 décembre 2005, un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activité. Ce plan comporte en outre tout autre élément déterminé par le gouvernement sur recommandation du ministre. Il doit être produit et rendu public annuellement. »

TABLE DES MATIÈRES

LE MINISTÈRE DU TOURISME EN BREF7

NOTRE MISSION7

NOTRE VISION7

NOS VALEURS7

NOS LIEUX DE TRAVAIL7

PRÉAMBULE8

OBSTACLES À L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES8

BILAN DES MESURES RETENUES POUR 2020-20219

 ACTIVITÉS LIÉES À LA MISSION 9

 ACTIVITÉS LIÉES AU SERVICE À LA CLIENTÈLE ET AUX RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES..... 14

 ACTIVITÉS LIÉES À LA GESTION.....15

REDDITION DE COMPTES 19

COORDONNÉES 19

LE MINISTÈRE DU TOURISME EN BREF

NOTRE MISSION

Le rôle du ministère du Tourisme consiste à soutenir le développement et la promotion du tourisme au Québec en favorisant la concertation et le partenariat des intervenants qui y sont associés, dans une perspective de développement durable et de prospérité économique pour l'ensemble des régions.

En vertu de sa loi constitutive, le Ministère exerce les quatre fonctions stratégiques suivantes :

- responsable de la mise en marché du Québec et de ses régions touristiques;
- maître d'œuvre de stratégies de développement de l'offre touristique et gestionnaire de programmes;
- planificateur et dispensateur de services d'accueil et de renseignements touristiques;
- coordonnateur, producteur et diffuseur de connaissances en intelligence d'affaires relativement au tourisme.

NOTRE VISION

Le Ministère vise à être une organisation reconnue pour son audace et son leadership dans l'affirmation du Québec comme destination de calibre mondial.

NOS VALEURS

Les valeurs qui guident et encadrent les actions organisationnelles sont les suivantes :

Le respect

Le Ministère traite avec égard le personnel de l'organisation, les clientèles touristiques et les intervenants de l'industrie touristique avec lesquels il est en relation.

La collaboration

Le Ministère coopère avec l'industrie touristique et les populations locales et régionales dans la réalisation de projets par la mise en commun de moyens et de ressources.

L'innovation

Le Ministère trouve des idées nouvelles ou des solutions originales qui conduiront à la mise en œuvre de choix utiles, fiables et novateurs.

L'excellence

Le Ministère recherche l'amélioration de sa performance sur une base permanente.

NOS LIEUX DE TRAVAIL

Le Ministère compte 204 employés et exerce ses activités dans ses bureaux de Québec et de Montréal ainsi que dans les centres Infotouriste situés aux principales portes d'entrée de la clientèle touristique du Québec. Les coordonnées de l'organisation sont présentées à l'annexe I.

PRÉAMBULE

Inspiré de la politique gouvernementale *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité* et soucieux d'offrir le Québec comme une destination touristique pour tous, le Ministère s'engage annuellement à déployer les efforts inhérents à la réalisation de mesures visant la participation des personnes handicapées à des activités touristiques et la facilitation de leur intégration professionnelle.

En outre, depuis 1987, le Ministère reconnaît Kéroul comme son partenaire privilégié dans la mise en œuvre des actions stratégiques en matière d'accessibilité des lieux touristiques pour les personnes handicapées, et ce, dans le respect des orientations gouvernementales. D'ailleurs, dans le cadre de la convention d'aide financière 2018-2021, le Ministère a confié à Kéroul un mandat en matière de développement touristique, d'accompagnement des entreprises touristiques ainsi que de développement et de partage de connaissances stratégiques. De plus, le Ministère l'a désigné en tant que gestionnaire et administrateur du Programme d'accessibilité des établissements touristiques, et ce, jusqu'à la fin du programme en 2022. Ce levier financier vise la bonification ou la transformation des établissements, des attraits et des services touristiques afin que ceux-ci obtiennent la cote « accessible » décernée par Kéroul ou bonifient leur offre s'ils ont déjà cette cote.

OBSTACLES À L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Le relevé des obstacles à l'intégration des personnes handicapées constitue la base de la démarche de réduction de ceux-ci selon l'Office des personnes handicapées du Québec. *A priori*, chaque secteur d'activité du Ministère est examiné en vue de déceler les éléments qui peuvent entraver les habitudes de vie des personnes handicapées lorsqu'elles interagissent avec l'organisation et qu'elles participent à des activités touristiques. Dès lors, des actions cohérentes en lien avec les obstacles relevés sont conçues et mises en œuvre pour favoriser leur intégration.

Les obstacles relevés au sein du Ministère concernent les aspects suivants :

Activités liées à la mission

Obstacle 1 : Difficulté d'accès à certains programmes, services et documents

Activités liées au service à la clientèle et aux relations avec les partenaires

Obstacle 2 : Difficulté d'accès physique à certains établissements touristiques et lieux publics

Activités liées à la gestion

Obstacle 3 : Manque de formation ou de sensibilisation du personnel du Ministère

Obstacle 4 : Difficulté à augmenter la proportion de personnes handicapées dans l'ensemble du personnel

Obstacle 5 : Difficulté d'accès à des outils de travail accessibles à tous

BILAN DES MESURES RETENUES POUR 2020-2021

Activités liées à la mission						
Obstacle	Objectif	Mesure retenue	Indicateurs de résultats	Responsables	Résultat ou état de réalisation de la mesure	2021-2022 Suites à donner
1. Difficulté d'accès à certains programmes, services et documents	1.1. Accompagner et soutenir l'organisme sans but lucratif Kéroul	1.1.1. Remplir les engagements prévus entre Kéroul et le Ministère dans le cadre de la convention d'aide financière 2018-2021 et accorder l'aide financière prévue	Montant de l'aide financière accordée et projets mis en œuvre	Direction des relations partenariales	En 2020-2021, 180 000 \$ ont été accordés sur la somme de 540 000 \$ qui avait été établie dans la convention d'aide financière 2018-2021. En 2020-2021, les actions réalisées se sont inscrites dans le continuum des mandats de l'organisme, notamment en matière de développement de services touristiques, d'accompagnement des entreprises touristiques et de connaissances stratégiques.	Reconduction jusqu'en mars 2024
	1.2. Inciter davantage les personnes handicapées à voyager au Québec	1.2.1. Élargir la représentativité des diverses formes d'incapacité par l'insertion de nouvelles images ou de vidéos promotionnelles présentant des personnes handicapées en situation de séjour au Québec dans diverses sections du site Web	Nombre de nouvelles photos et de vidéos promotionnelles diffusées	Direction de l'équipe numérique Bonjour Québec	En 2020-2021, toutes les photos mettant en scène des personnes avec un handicap ont été renouvelées. D'ailleurs, un plus grand nombre de photos de personnes handicapées a été intégré dans la page Tourisme accessible : une photo grand format dans l'en-tête de la page ainsi qu'une galerie de quatre photos supplémentaires.	Reconduction

Activités liées à la mission						
Obstacle	Objectif	Mesure retenue	Indicateurs de résultats	Responsables	Résultat ou état de réalisation de la mesure	2021-2022 Suites à donner
		1.2.2. Maintenir à jour et diffuser la banque de données sur les produits et services touristiques accessibles aux personnes handicapées	- Nombre de mises à jour effectuées - Nombre de fiches sur les produits et services ayant une ou plusieurs caractéristiques - Accessibilité	Direction de l'information numérique	Plus de 2 000 fiches sont mises à jour annuellement et inscrites dans la banque de données avec une ou plusieurs caractéristiques, soit les suivantes : - accessible : 319 fiches; - non accessible : 1 003 fiches; - partiellement accessible : 949 fiches; - services aux personnes ayant une déficience auditive : 152 fiches; - services aux personnes ayant une déficience visuelle : 107 fiches. En 2020-2021, le Ministère a travaillé à l'implantation d'un chargement automatique des données de Kéroul. Le travail se poursuivra en 2021-2022.	Reconduction
		1.2.3. Bonifier l'information véhiculée au sujet de la préparation aux voyages sur le site BonjourQuébec.com de manière à accroître l'accès à des sources d'information pour des personnes handicapées, en concevant un itinéraire (circuit de voyage adapté à une clientèle ayant une incapacité)	Itinéraire conçu et diffusé sur le site BonjourQuébec	Direction de l'accueil touristique Direction de l'équipe numérique Bonjour Québec	En raison de la pandémie de la COVID-19, l'équipe qui travaille sur la refonte du site Web a été mobilisée pour effectuer d'autres mandats. Cette mesure n'a pas encore été mise en œuvre. Toutefois, la production de cet itinéraire est encore prévue, mais elle est reportée à l'an prochain.	Reconduction

Activités liées à la mission						
Obstacle	Objectif	Mesure retenue	Indicateurs de résultats	Responsables	Résultat ou état de réalisation de la mesure	2021-2022 Suites à donner
					Depuis la mise en ligne du site en novembre 2020, l'équipe numérique travaille à stabiliser le site et à terminer la rédaction et l'intégration des contenus qui n'avaient pas été livrés. Toutefois, le contenu de la page Tourisme accessible a été bonifié par rapport à la version précédente. La nouvelle page contient ainsi environ 50 % de nouveaux contenus qui aident les clientèles handicapées à mieux planifier leur séjour.	
		1.2.4. Poursuivre la distribution de la brochure <i>La Route Accessible</i> et de la carte postale qui l'accompagne aux clients des centres Infotouriste	- Nombre de brochures distribuées - Nombre de consultations de la brochure à partir d'un lien sur le site BonjourQuébec	Direction de l'accueil touristique Direction de l'équipe numérique Bonjour Québec	En raison de la pandémie de la COVID-19, le réseau d'accueil du Ministère (les centres Infotouriste) a été fermé en 2020-2021. La brochure <i>La Route Accessible</i> n'a donc pas été distribuée dans ces centres. Seul le Centre Infotouriste de Québec a été ouvert du 7 août au 18 septembre 2021, mais en raison des mesures sanitaires à respecter dans les lieux d'accueil et de renseignements touristiques, la distribution de brochures n'était pas autorisée.	Non-reconduction

Activités liées à la mission						
Obstacle	Objectif	Mesure retenue	Indicateurs de résultats	Responsables	Résultat ou état de réalisation de la mesure	2021-2022 Suites à donner
					Dans le site Web, pour l'année 2020-2021, les clics pour accéder à la brochure <i>Le Québec pour tous</i> se répartissaient comme suit parmi nos différents marchés : Français – Canada : 844 Français – international : 160 Français – France : 21 Anglais – Canada : 220 Anglais – international : 207 Anglais – États-Unis : 28 Total : 1 480 Ces données sont issues de Google Analytics avec échantillonnage d'une partie du trafic Web.	
		1.2.5. Poursuivre le soutien financier à des projets comportant une notion d'accessibilité par l'intermédiaire du Programme d'accessibilité des établissements touristiques du Ministère, géré par l'organisme Kéroul	Nombre de projets soutenus et montant global accordé	Direction des relations partenariales	En 2020-2021, 85 demandes ont été traitées. Au total, 20 projets ont été soutenus et 2 projets ont été bonifiés, avec une aide financière accordée de 862 420 \$ et des investissements totaux de 2 461 213 \$.	Reconduction jusqu'à la fin du programme en mars 2022

Activités liées à la mission						
Obstacle	Objectif	Mesure retenue	Indicateurs de résultats	Responsables	Résultat ou état de réalisation de la mesure	2021-2022 Suites à donner
		1.2.6. Participer au comité interministériel concernant le titre d'accompagnement dans le cadre d'activités de loisir, culturelles et touristiques	Nombre de participations au comité	Direction des relations partenariales	Aucune rencontre ne s'est tenue en 2020-2021.	Après discussion entre le ministère, le ministère du Conseil exécutif et l'Office des personnes handicapées du Québec, il a été convenu que cette rencontre ne sera pas reconduite. Kéroul a été avisé.
	1.3. S'assurer de considérer l'application de la clause d'impact sur les personnes handicapées lors de l'élaboration ou de la révision de politiques et de programmes par la sensibilisation des gestionnaires concernés	1.3.1. Sensibiliser les personnes responsables de l'élaboration et de la révision des politiques et des programmes à l'existence de la clause d'impact et à son application	Ajout de cette considération dans les analyses d'impacts réglementaires requises en amont du dépôt de projet de loi ou de projet de modification réglementaire	Sous-ministériat aux politiques et aux sociétés d'État Sous-ministériat au soutien aux entreprises et aux clientèles	La clause d'impact sur les personnes handicapées a été appliquée aux deux politiques adoptées en 2020-2021, soit le Cadre d'intervention touristique 2021-2025 et le Plan d'action pour un tourisme responsable et durable. La question de l'accessibilité a aussi été prise en compte de façon particulière dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action : un objectif et une mesure associée portent sur la diversification de l'offre touristique pour les personnes à mobilité réduite.	Reconduction

Activités liées au service à la clientèle et aux relations avec les partenaires

Obstacle	Objectif	Mesure retenue	Indicateurs de résultats	Responsables	Résultat ou état de réalisation de la mesure	2021-2022 Suites à donner
2. Difficulté d'accès physique à certains établissements touristiques et lieux publics	2.1. Collaborer à une étude visant à définir les obstacles relatifs à l'accessibilité des bâtiments existants où sont offerts des services aux personnes handicapées et à trouver des pistes de solution	2.1.1. Participer à la démarche en collaboration avec l'Office des personnes handicapées du Québec	▪ Date de la rencontre, participation et résultats	Direction des relations partenariales	En 2020-2021, le Ministère n'a reçu aucune sollicitation de la part de l'Office des personnes handicapées du Québec à ce sujet. Toutefois, le Ministère participe toujours à cette démarche et il attend un suivi de la part de l'Office.	Reconduction

Activités liées à la gestion

Obstacle	Objectif	Mesure retenue	Indicateurs de résultats	Responsables	Résultat ou état de réalisation de la mesure	2021-2022 Suites à donner
3. Manque de formation ou de sensibilisation du personnel du Ministère	3.1. Former l'ensemble du personnel du réseau d'accueil du Ministère relativement à l'accueil des personnes handicapées	3.1.1. Offrir la formation <i>Service Complice</i> de Kéroul aux nouveaux membres du personnel du réseau d'accueil du Ministère	Transmission aux nouveaux employés du réseau d'accueil du Ministère de la formation <i>Service Complice</i> (formation donnée par Kéroul ou par une personne qualifiée ou encore formation offerte en ligne)	Direction de l'accueil touristique	En raison de la pandémie de la COVID-19, le réseau d'accueil du Ministère (les centres Infotouriste) a été fermé en 2020-2021. Comme il n'y a pas eu de recrutement, aucun nouvel employé n'a donc reçu la formation <i>Service Complice</i> de Kéroul.	Reconduction
	3.2. Sensibiliser l'ensemble du personnel du réseau d'accueil aux besoins des personnes ayant une déficience intellectuelle	3.2.1. Tenir une rencontre avec la Société québécoise de la déficience intellectuelle pour sensibiliser le personnel du réseau d'accueil du Ministère	Rencontre tenue	Direction de l'accueil touristique	En raison de la pandémie de la COVID-19, le réseau d'accueil du Ministère (les centres Infotouriste) a été fermé en 2020-2021. Seul le Centre Infotouriste de Québec a ouvert du 7 août au 18 septembre. La situation sanitaire a empêché le Ministère d'aller de l'avant avec cette mesure.	Non-reconduction
	3.3. Sensibiliser l'ensemble du personnel du réseau d'accueil aux besoins des personnes ayant une déficience auditive	3.3.1. Produire et diffuser l'aide-mémoire <i>J'accueille une personne handicapée</i> , basé sur l'aide-mémoire de l'Office des personnes handicapées du Québec, pour fournir un outil de référence au personnel du réseau d'accueil du Ministère	Aide-mémoire produit et diffusé	Direction de l'accueil touristique	En raison de la pandémie de la COVID-19, le réseau d'accueil du Ministère (les centres Infotouriste) a été fermé en 2020-2021. Seul le Centre Infotouriste de Québec a ouvert du 7 août au 18 septembre, mais dans une situation où les mesures sanitaires devaient être mises en place et que le personnel devait s'ajuster en tout temps en raison des règles en vigueur. La situation sanitaire a empêché le Ministère d'aller de l'avant avec cette mesure.	Non-reconduction

Activités liées à la gestion						
Obstacle	Objectif	Mesure retenue	Indicateurs de résultats	Responsables	Résultat ou état de réalisation de la mesure	2021-2022 Suites à donner
	3.4. Sensibiliser l'ensemble du personnel du Ministère à l'égard des personnes handicapées	3.4.1. Publier des articles, poser des affiches, organiser des journées thématiques, etc.	Actions de sensibilisation mises en œuvre	Direction des ressources humaines Direction des communications	En 2020-2021, le Ministère a effectué les actions de sensibilisation suivantes : Intranet du Ministère : - Publication d'une manchette sur l'intranet à l'occasion de la Semaine québécoise des personnes handicapées Réseaux sociaux du Ministère (Facebook, LinkedIn et Twitter) : - Publication à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées - Publication à l'occasion de la Semaine québécoise des personnes handicapées	Reconduction
	3.5. Sensibiliser l'ensemble des gestionnaires du Ministère au Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)	3.5.1. Effectuer une relance annuelle auprès de tous les gestionnaires et favoriser, dans l'intranet, la publication de témoignages de gestionnaires ayant une personne handicapée dans leur unité, et ce, avant le lancement du PDEIPH	Relance annuelle effectuée auprès des gestionnaires et actions de sensibilisation mises en œuvre	Direction des ressources humaines	La relance annuelle s'est effectuée auprès des gestionnaires par un communiqué le 14 octobre 2020. Toutefois, en 2020, aucun projet d'emploi dans le cadre du PDEIPH n'a été retenu. En décembre 2020, dans le cadre du PDEIPH, nous avons accueilli une ressource qui avait été retenue en 2019-2020.	Novembre 2021 Reconduction

Activités liées à la gestion						
Obstacle	Objectif	Mesure retenue	Indicateurs de résultats	Responsables	Résultat ou état de réalisation de la mesure	2021-2022 Suites à donner
	3.6. Faire connaître le Plan au personnel du Ministère	3.6.1. Publier le Plan sur l'intranet du Ministère dès son adoption	Diffusion du Plan sur l'intranet et ajout sur celui-ci d'une section consacrée au Plan	Direction des communications Direction des ressources humaines	En 2020-2021, le Plan a été déposé sur le site Web du Ministère le 3 décembre 2020. Adoption d'un plan annuel à l'égard des personnes handicapées et mise à jour de la page intranet permettant la diffusion de ce plan et des actions mises en œuvre	Au moment de son adoption Reconduction
4. Difficulté à augmenter la proportion de personnes handicapées dans l'ensemble du personnel	4.1. Favoriser l'embauche de personnes handicapées lorsque l'organisation doit pourvoir des postes permanents ou occasionnels	4.1.1. Lorsque cela est possible, et à compétence égale, prioriser l'embauche de personnes handicapées pour pourvoir les postes permanents ou occasionnels	Nombre d'employés handicapés ayant intégré le Ministère	Direction des ressources humaines Équipe de gestion du Ministère	En 2020-2021, un employé s'étant défini comme une personne handicapée a intégré le Ministère.	Reconduction
	4.2. Encourager les personnes handicapées à s'intéresser aux offres d'emploi du Ministère	4.2.1. Inclure, dans un nouveau visuel des gabarits d'offres d'emploi du Ministère, des images inclusives invitant les groupes cibles à poser leur candidature	Taux de représentativité des personnes handicapées	Direction des ressources humaines	Cette mesure est reportée puisqu'en raison de la pandémie de la COVID-19, le projet de renouvellement des gabarits d'offres de recrutement n'a pas été réalisé dans son entièreté. Bien que cette mesure n'ait pas été mise en œuvre en 2020-2021, le taux de représentativité des personnes handicapées est passé de 1,7 % à 2,2 %.	Reconduction
5. Difficulté d'accès à des outils de travail accessibles à tous	5.1. Assurer un environnement fonctionnel et des outils de travail efficaces pour les personnes handicapées qui pourraient travailler au Ministère	5.1.1. Rendre disponibles les outils de travail et les services d'ergonomie à l'intention des personnes handicapées	Nombre d'interventions effectuées	Direction générale des services à la gestion Direction des ressources humaines	En 2020-2021, 14 interventions en d'ergonomie ont été menées sans égard à l'autodéclaration des membres du groupe cible, personne handicapée ou non.	Reconduction

Activités liées à la gestion						
Obstacle	Objectif	Mesure retenue	Indicateurs de résultats	Responsables	Résultat ou état de réalisation de la mesure	2021-2022 Suites à donner
					Un suivi d'intervention en ergonomie régulier a été fait pour l'employée embauchée dans le cadre du PDEIPH pour s'assurer que son environnement de travail est fonctionnel et respecte son état. De plus, deux demandes d'accommodement ont été adressées à la Direction des ressources humaines, qui y a répondu.	
	5.2. Tenir compte du personnel du Ministère dont l'état nécessite un accompagnement particulier lors d'une évacuation	5.2.1. Diffuser annuellement une manchette intranet pour demander aux membres du personnel dont l'état nécessite un accompagnement particulier lors d'une évacuation de s'autodéclarer et de préciser leurs besoins en matière de santé	Diffusion de la manchette intranet	Direction générale des services à la gestion	En raison de la pandémie de la COVID-19, aucune manchette n'a été diffusée sur l'intranet puisque tout le personnel effectuait son travail à domicile (télétravail obligatoire).	Non-reconduction
	5.3. Favoriser les pratiques d'approvisionnement accessible	5.3.1. Tenir compte des pratiques d'approvisionnement accessible au moment d'acheter ou de louer des biens ou des services	Pratiques d'approvisionnement accessible intégrées à l'achat ou à la location de biens ou de services	Direction générale des services à la gestion	En 2020-2021, toutes les demandes d'approvisionnement ont tenu compte des pratiques d'approvisionnement accessible et favorisé les achats groupés au moyen du Portail d'approvisionnement du Centre d'acquisitions gouvernementales. De plus, la coordonnatrice du plan d'action à l'égard des personnes handicapées s'assure de faire suivre aux personnes responsables de l'approvisionnement les communications reçues au sujet de l'approvisionnement accessible.	Reconduction

REDDITION DE COMPTES

Accès aux documents et aux services du Ministère offerts au public pour les personnes handicapées

Au cours de l'exercice 2020-2021, aucune plainte officielle liée à l'accès aux documents, aux lieux, à l'information et aux services offerts au public n'a été acheminée au Secrétariat général. De plus, aucune mesure particulière n'a été prise à la suite d'une demande puisqu'aucune requête de cette nature n'a été faite au cours de l'exercice 2020-2021.

COORDONNÉES

Ministère du Tourisme

Québec

900, boulevard René-Lévesque Est, bureau 400, Québec (Québec) G1R 2B5

Montréal

1255, rue Peel, bureau 400, Montréal (Québec) H3B 4V4

Centres Infotouriste

Dégelis

1171, avenue de l'Accueil, Dégelis, Québec (Québec) G5T 0B9

Montréal

1255, rue Peel, bureau 100, Montréal (Québec) H3B 4V4

Québec

12, rue Sainte-Anne, Québec (Québec) G1R 3X2

Rigaud

420, chemin J.-René-Gauthier, local 150, Rigaud (Québec) JoP 1Po

Rivière-Beaudette

100, autoroute du Souvenir (autoroute 20), local 150, Rivière-Beaudette (Québec) JoP 1Ro

Sites Web

Site Web : www.quebec.ca/gouv/ministere/tourisme

Site Web promotionnel : www.bonjourquebec.com